

messes du Gouvernement. Il nous promet qu'en 1951 tout ira bien. Voici ce qu'il a déclaré, comme en fait foi le *Journal d'Ottawa* du 16 janvier 1947:

Il y a tout lieu de croire que nous pourrions disposer facilement de 400,000 à 500,000 logements au cours des cinq années qui se termineront en 1951... Il me semble,—si nous envisageons les répercussions lointaines de cette question,—que nous devrions nous efforcer de fonder dans notre programme économique permanent une haute production annuelle de logements.

Avec le ministre du Travail nous reconnaissons le besoin de maisons, mais l'année 1951 est encore loin.

J'en arrive maintenant à un autre sujet qu'on a discuté longuement dans les journaux et ailleurs ces deux dernières années et, dans une mesure moindre, depuis dix ans. C'est l'un des principaux problèmes qui se posent au pays présentement. Je veux parler de la question des relations financières entre le Dominion et les provinces. On ne saurait traiter cette question en quelques mots seulement. Je n'ai pas l'intention de la traiter à fond aujourd'hui, mais elle est tellement importante que, chef de l'opposition, je ne saurais terminer mon discours sans en parler assez longuement.

Les premières démarches faites par le Gouvernement à ce sujet remontent à environ dix ans. Il en avait été question auparavant, mais c'est à cette époque que la première démarche importante eut lieu. Le monde a vu des changements considérables s'opérer pendant cette période, mais, pour ce problème, le Gouvernement n'est pas parvenu à le résoudre. C'est un travail inachevé. La situation n'a guère changé depuis le début en ce qui concerne le Gouvernement, abstraction faite de quelques légères améliorations dont je parlerai. Lorsque les provinces ont exposé leur point de vue au Dominion en 1937 et en 1938, et de nouveau sur le parquet de la Chambre en 1941, elles étaient animées, tout comme le Dominion, de ce qu'elles croyaient être le véritable esprit de la Confédération. Je n'oublierai jamais le jour où, il y aura bientôt exactement six ans, assis en cette enceinte, non pas à ce fauteuil mais là-bas, je voyais le premier ministre à une extrémité de la table et les représentants des provinces assis de chaque côté, tentant d'obtenir du Gouvernement qu'il donne suite au rapport d'une commission nommée par le Gouvernement. Il s'agissait d'une commission de gens fort compétents qui avaient fait un rapport remarquable sur une question de toute première importance. Je n'ai pas besoin de rappeler pourquoi il n'en est rien sorti. Beaucoup ici peut-être se souviennent des raisons de cet

échec. Mais le Gouvernement a subi un autre échec non moins désastreux ces derniers mois. Qu'on lise la lettre de M. Macdonald, le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, et celle de M. Manning, de l'Alberta, et les autres. Si importantes que soient pour les provinces les considérations d'ordre financier, ce qui a inspiré ces hommes à protester et à réclamer le règlement qu'ils proposaient au Gouvernement, c'est l'esprit qui animait les auteurs du pacte fédératif. C'est vrai que le Gouvernement a fait un règlement sujet à ratification par le Parlement et les assemblées législatives des provinces. C'est vrai que certaines provinces ont accepté les propositions. Et pourquoi pas? Aux termes des ententes fiscales du temps de guerre, les provinces ayant renoncé à leurs droits à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ayant aussi conclu un accord en matière de droits successoraux, recevaient en retour des autorités fédérales la somme de 126 millions de dollars par année. Aujourd'hui, comme loyer des mêmes domaines fiscaux, on leur en offre 227 millions, soit environ 100 millions de plus. Peut-on imaginer une seule province aux prises avec de sérieuses difficultés financières qui refuserait \$2 là où elle se contentait d'un seul,—car c'est à peu près à quoi revient la proposition Du seul point de vue achat ou échange, le Gouvernement s'en tire très bien mais il se trouve des gens pour penser que ce faisant il sape la Confédération. Tant qu'il n'aura pas complété la transaction, il ne sert de rien au Gouvernement de nous parler des progrès accomplis et sa conduite depuis dix-huit mois a dressé de nouveaux obstacles sur sa route.

Cependant, même aujourd'hui, il existe certains facteurs de bonne augure. Je ne désespère pas de la situation en général. Toutes les provinces ont admis en principe certains faits. Elles conviennent de céder au pouvoir central, à des conditions qui resteraient à débattre et pour une période de cinq ans, les droits que leur accorde la Constitution en matière d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. L'expérience mérite d'être tentée, estiment-elles. Deuxièmement, elles reconnaissent le principe du besoin fiscal, c'est-à-dire le grand principe d'ordre financier dont s'est inspiré le rapport Sirois. Sur ces deux points, il ne me semble pas exagéré de dire que l'accord est général. Du moins, je n'ai entendu aucune voix discordante sur le principe, chez les hommes publics responsables. En troisième lieu, elles admettent,—je ne dis pas qu'il y a accord formel, mais c'est ce qui ressort de la réunion,—l'à-propos d'un programme fédéral-provincial, de placements de deniers publics et de sécurité sociale. Ce programme,